

2023-1679
2023-08-03

KATHON™ LX 1400 MICROBICIDE

SOLUTION

Préservatif de polymères de latex

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF:

5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one	10,5%
2-méthyle-4-isothiazolin-3-one	3,5%

NO. D'ENREGISTREMENT 28370
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF

**SENSIBILISANT CUTANÉPOTENTIEL
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

Contenu net: kg

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

©2023 LANXESS. [KATHON™ LX 1400 MICROBICIDE], LANXESS and the LANXESS Logo are trademarks of LANXESS Deutschland GmbH or its affiliates. All trademarks are registered in many countries in the world.

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666
CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

2023-1679
2023-08-03

TOUTES AUTRES URGENCES:

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CETTE MATIÈRE EST CORROSIVE. Il peut ne pas être conseillé de provoquer les vomissements. Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES PERSONNES NON AUTORISÉES

Corrosif – Cause des dommages aux yeux et des brûlures graves à la peau. Fatal si avalé ou absorbé par la peau. Peut être nocif si inhalé. Sensibilisant cutané potentiel – peut causer une réaction cutanée allergique.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Se laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit.

2023-1679
2023-08-03

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, bien se laver la peau au savon et à l'eau, puis revêtir des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément du reste du linge, avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit.

Les utilisateurs doivent retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et la conservation de l'équipement de protection individuelle. Si de telles directives pour le lavage n'existent pas, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément.

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en jetant l'eau.

MODE D'EMPLOI

LATEX

Ce produit est préconisé pour le contrôle des bactéries dans le latex polymérique comprenant l'acrylique, le styrène/butadiène, les carboxylates de styrène/butadiène, les acétates d'éthylène/vinyle et les acétates de polyvinyle et les émulsions à base d'amidon.

Ajouter 44 à 360 grammes de produit par 1000 kg d'émulsion pour réaliser un produit de 44 à 360 ppm (6,25 à 50 ppm d'isothiasolones actifs).

Afin de s'assurer que la répartition est uniforme et prévenir la possibilité d'une réaction physique localisée ou d'un choc au latex, diluer une mesure de produit avec 9 mesures d'eau et incorporer lentement dans le latex en remuant.

La concentration réelle en dedans de la dose ci-dessus de produit dépendra de facteurs tels que le type de latex, la fréquence des contaminations microbiennes prévues et le niveau de protection nécessaire.

ADHÉSIFS ET PEINTURES

Ce produit est préconisé pour le contrôle des bactéries et des champignons dans les produits de consommation pour l'industrie comprenant les peintures à l'eau, les encres, les adhésifs, les mastics, les ciments pour joints, les produits pour le calfeutrage, les suspensions et les additifs pour le béton.

Ajouter 44 à 285 grammes de produit par 1000 kg d'émulsion pour réaliser un produit de 44 à 285 ppm (6,25 à 40 ppm d'isothiasolones actifs).

Afin de s'assurer que la répartition est uniforme et prévenir la possibilité d'une réaction physique localisée ou d'un choc au latex, diluer une mesure de produit avec 9 mesures d'eau et incorporer lentement dans le latex en remuant.

La concentration réelle en dedans de la dose ci-dessus de produit dépendra de facteurs tels que le type de latex, la fréquence des contaminations microbiennes prévues et le niveau de protection nécessaire.

ENTREPOSAGE

Le produit, tel que fourni, émet lentement des gaz (principalement du bioxyde de carbone). Pour prévenir l'accumulation de pression, ce produit est emballé dans des contenants spécialement aérés. Garder ce produit dans le contenant original lorsqu'il n'est pas utilisé. Le contenant doit être entreposé et transporté en position verticale afin de prévenir le déversement du contenu par les événements. Ne pas contaminer la nourriture pour les humains ou les animaux par l'entreposage, l'élimination et le nettoyage du matériel.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2023-1679
2023-08-03

Date de fabrication:

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.